

discuter les bills des chemins de fer et parce que je suis un obstacle à ce qu'il veut faire? S'il en est ainsi, je m'oppose certainement à la formation d'un comité de chemins de fer sans un ou deux représentants anglais de la province de Québec. Ces points peuvent sembler puérils; mais à la longue ils deviendront importants lorsque des mesures d'une importance nationale devront être discutées. Je ne fais pas ces remarques parce que je suis animé par l'ambition à ce sujet, mais je les fais dans l'intérêt des gens que je représente. Nous ne voulons pas être méconnus.

L'honorable M. GIBSON: Les sénateurs Mitchell, Owens et Pope font partie du comité.

L'honorable M. CLORAN: J'ignore pourquoi les jeunes sénateurs auraient préséance sur les vieux? Je dis qu'il n'est pas juste de former de cette manière des comités. Je ne m'occupe nullement de la chose pour moi-même; mais cela prouve la mauvaise intention de certains sénateurs qui ont intérêt à faire partie des comités, ou ils ne veulent pas voir critiquer leurs mesures, et je désire que le pays sache cela.

L'honorable M. WATSON: Je ne crois pas que la remarque de l'honorable sénateur de Victoria passe sans être relevée. J'ai fait partie du comité de sélection durant quelques années, et je crois que chaque partie du Dominion est représentée dans ce comité. Il y a sept provinces sur neuf qui sont représentées dans le comité, et il n'y a que neuf sénateurs qui forment le comité. Ontario et Québec, étant les plus grandes provinces, sont représentées par deux sénateurs, et nous avons essayé maintes fois à choisir autant que possible, les hommes les plus propres à faire le travail des différents comités. Nous avons aussi pris en considération le fait qu'il y avait des hommes morts dans ces comités. Nous les avons laissés de côté, autant que possible, et nous les avons remplacés par des sénateurs actifs. Nous avons eu devant nous, pendant que se formaient ces comités, une liste des membres de chaque comité, et le nombre des sénateurs qui ont assisté aux séances de ces comités. Nous avons constaté que les sénateurs qui n'avaient pas assisté aux séances ont été

L'hon. M. CLORAN.

invariablement remplacés par des hommes actifs, et nous croyons avoir soumis à cette Chambre-ci une liste des membres de plusieurs comités qui feront leur besogne du Sénat de la meilleure manière possible. Nous avons essayé de choisir autant que possible, pour former les différents comités, des hommes les plus propres à faire le travail de ces comités, et je ne crois pas qu'il soit juste que mon honorable ami fasse cette critique. L'honorable sénateur a compris que ces remarques n'auront aucun effet sur le Sénat, où il est connu, mais il désire que le pays qui ne le connaît pas, les lise. Je ne veux pas que ses remarques passent sans être relevées.

L'honorable M. YOUNG: Je désire appeler l'attention de l'honorable sénateur sur le fait bien connu qu'un sénateur, qu'il soit membre d'un comité ou non, a le droit d'assister aux séances et d'exprimer ses vues, et de discuter, avec les différents membres du comité, toute mesure qui leur est soumise. Si mon honorable ami, ou tout autre honorable sénateur est intéressé dans une mesure ou s'il croit qu'elle ne sera pas bien discutée, il peut comparaître devant le comité et lui exposer ses vues de la même manière qu'un membre de ce comité. La seule différence, c'est qu'il n'a pas le droit de voter.

L'honorable M. GORDON: J'aimerais à savoir ce que vous entendez par un homme mort?

L'honorable M. WATSON: Généralement parlant, un "homme mort" est un membre d'un comité qui n'assiste pas aux séances.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne à mardi, à trois heures.

## SENAT

Séance du mardi, 3 décembre 1912.

Présidence de l'honorable M. PHILIPPE LANDRY.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

NOUVEAU SÉNATEUR.

L'honorable M. EDWARD LOVIN GIRONROIR, de la Nouvelle-Ecosse.